

ARRETE DE CIRCULATION

LE MAIRE,

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes, des départements et des régions ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 et L2213.4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-25
Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police dans le département en matière de circulation routière ;
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, article 45 et suivants ;
Vu la circulaire n°86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police du Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu la demande d'autorisation de Monsieur Roger CHEVALIER, Président de l'association du Guidon Bletteranois - 39140 RELANS, en vue d'organiser une course cycliste dénommée "1er prix de la Comcom de Beaufort" le 31 mai 2014 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2014126-0006 du 6 mai 2014 autorisant cette manifestation sportive ;
CONSIDERANT qu'il importe, pour la sécurité des usagers de régler temporairement la circulation sur les voies empruntées par l'épreuve sportive ;

ARRETE

Article 1 : La circulation sera mise en sens unique, le samedi 31 mai 2014, de 14h00 à 17h00, sur les voies suivantes : rue des ormois, rue principale et rue du château d'eau.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de la société organisatrice.

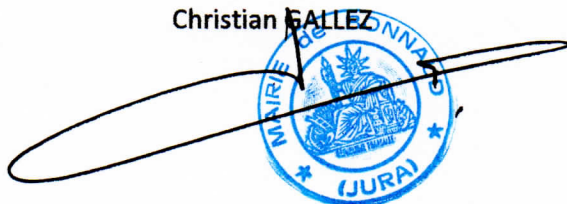
Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Maire de BONNAUD, Monsieur le Directeur du CTRD de Lons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au SDIS du Jura, à Messieurs les Maires de BEAUFORT, MALLEREY et Madame la Maire de VINCELLES.

A BONNAUD, le 26 mai 2014

Le Maire

Christian GALLETZ





1er PRIX de la COM. COM. de BEAUFORT Samedi 31 mai 2014

CIRCUIT de 17 km

DEPART : 12H30

ARRIVEE : 17h00

LE PERRON

SIGNALEURS FIXE © 15

2 MOTOS